



Délibération n° 20

Conseil Municipal du lundi 24 décembre 2018

Direction des Finances

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions Budgétaires

Date de convocation :
20/12/2018

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 26/12/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BONVOISIN Lucien, Monsieur CADET Frédéric, Madame HANQUEZ Kathy, Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame DELSAUX Dominique, Monsieur BAILLET Sébastien, Madame MAILLART Maryse, adjoints, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LISIK Marie-Antoinette, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur BOUCHART Georges, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur HAGNERE Jean-Paul, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur GHESELLE à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BRIHIER Yvon à Monsieur BONVOISIN Lucien, Madame ROMANCANT Isabelle à Madame Monique VAMBRE, Madame BEURAIN Christelle à Madame BOUTOILLE Josiane, Madame CAFFIER Laurie à Madame HANQUEZ Kathy, Madame COUSIN Angélique à Madame GHEZAL Martine, Monsieur LEROY Francis à Monsieur GRAVET Francis, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur GHEZAL Bagdad

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Décision modificative n°2 – Budget annexe Port de Plaisance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Décision modificative n°2 – Budget annexe Port de Plaisance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°28 du 11 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 du budget annexe Port de Plaisance,

Vu la délibération N°6 du 26 septembre 2018 approuvant la décision modificative N°1,

Considérant qu'il convient d'abonder des crédits au chapitre 16 au regard du montant élevé des remboursements de caution opérés cette année à l'article 165 « Dépôts et

cautionnement reçus »,

IL convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2018 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
16	1687	Emprunts et dettes assimilées - Autres dettes	200,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	-200,00 €
TOTAL :			0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par 33 voix pour

Vu pour être affiché le 26 Décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.